

# Les accueils périscolaires

En complément de l'Éducation nationale en charge des enfants sur le temps scolaire, la Ville du Mans propose d'accueillir les enfants le matin avant la classe et le soir après la classe. Les familles peuvent recourir à ce service de façon ponctuelle ou régulière.

Page modifiée le jeudi 27 mars 2025 • Données Ville du Mans

## Fonctionnement



© Ville du Mans

La Ville du Mans propose quatre types d'activités périscolaires. Elles fonctionnent **différents jours de la semaine à des périodes précises de la journée**, et sont destinées pour certaines d'entre elles aux enfants selon leur niveau scolaire.

### Accueil du matin

L'accueil du matin est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est accessible à tous les élèves qu'ils soient de niveau maternel ou élémentaire. Il se déroule de 7 h 30 à 8 h 20 dans les lieux où ce service est ouvert avec petit déjeuner proposé jusqu'à 8 h.

### Accueil du soir

L'accueil du soir est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à partir de 16 h 35 avec goûter fourni par la ville du Mans pour les enfants scolarisés de la petite section de maternelle au CM 2.

### Études surveillées

Les études surveillées sont proposées les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16 h 35 à 17 h 35, à titre gratuit. Elles sont destinées aux enfants scolarisés à l'école élémentaire, du CP au CM 2.

Ces études surveillées débutent par un temps récréatif qui permet à l'enfant de prendre un goûter remis par sa famille. Il ne s'agit en aucun cas d'un cours particulier, ni de soutien scolaire ou d'aide personnalisée.

### Accueil après-études

L'accueil après-études est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à l'issue des études surveillées. L'enfant scolarisé à l'école élémentaire, du CP au CM 2, peut être acheminé à l'accueil du soir à partir de 17 h 35.

Cette activité est payante.

## Coordination

Garant de la **qualité de l'accueil des enfants**, un coordinateur périscolaire est affecté par groupe d'écoles maternelles-élémentaires. Il dirige l'action des personnels d'animation et des Atsem sur le temps du midi et assure le suivi des présences et absences des enfants.

Le planning des activités périscolaires déployées sur chaque site est communiqué aux familles par voie d'affichage. Même chose pour les coordonnées du coordinateur périscolaire que vous pouvez également [retrouver plus bas dans cette page](#).

## Inscriptions-réservations

Deux étapes sont **incontournables** pour participer à une activité proposée par la Ville du Mans. Ceci concerne aussi les activités non payantes.

- 1. L'inscription préalable**, au moyen du Dossier unique d'inscription (DUI) que vous pouvez [retrouver dans notre fiche d'aide](#).
- 2. La réservation** en cochant les jours de présence de l'enfant pour chaque activité périscolaire.

Si, en cours d'année, de manière ponctuelle, vous souhaitez ajouter ou retirer une date, vous devez nous prévenir au minimum **sept jours ouvrables à l'avance**. Pour cela, vous pourrez [modifier vos réservations en ligne](#) ou auprès du coordinateur périscolaire.

Si vous n'avez pas réservé à temps, vous serez facturé 1 € de plus que le prix de la prestation. Si vous n'avez pas réservé du tout, vous serez facturé 2 € de plus.

Les absences de dernière minute justifiées par un certificat médical de l'enfant ne seront pas facturées. Pour les autres absences, vous serez facturé du prix de la prestation si vous n'avez pas annulé votre réservation au moins **sept jours ouvrables** à l'avance.

## Quotient familial

L'ensemble des prestations périscolaires payantes proposées par la Ville du Mans vous sont facturées au regard de votre quotient familial. Vous pouvez [calculer votre indice en ligne](#). Pour schématiser, il correspond à vos revenus divisés par le nombre de personnes qui composent le foyer. Un parent élevant seul ses enfants compte pour deux parts.

Selon votre indice, vous pouvez ensuite déterminer la tranche tarifaire qui vous est applicable.

Indice	Tranche
Jusqu'à 228,70	1
De 228,71 à 305	2
De 305,01 à 457,40	3
De 457,41 à 609,80	4
De 609,81 à 914,70	5
De 914,71 à 1219,60	6
De 1219,61 à 1524,50	7
Au-delà de 1524,50	8

## Tarification

Les tarifs pour chaque activité périscolaire sont fixés annuellement par le conseil municipal. Pour avoir une indication de ce que vous allez payer, reportez-vous à la tranche qui correspond à votre quotient familial.

Les accueils périscolaires du matin et du soir sont au même tarif que l'accueil du matin et du soir, en fonction de votre quotient familial.

### Accueil du matin avec petit déjeuner

Tranche	Tarifs 2024-2026
1	0,26 €
2	De 0,26 € à 0,67 €
3	De 0,67 € à 1,05 €
4	De 1,05 € à 1,21 €
5	De 1,21 € à 1,57 €
6	De 1,57 € à 2,09 €
7	De 2,09 € à 2,26 €
8	2,65 €

Pour les enfants qui n'habitent pas au Mans, le tarif est de 4,12 €.

### Accueil du soir avec goûter

Tranche	Tarifs 2024-2026
1	0,51 €
2	De 0,51 € à 1,34 €
3	De 1,34 € à 2,10 €
4	De 2,10 € à 2,43 €
5	De 2,43 € à 3,13 €
6	De 3,13 € à 4,18 €
7	De 4,18 € à 4,53 €
8	5,31 €

Pour les enfants qui n'habitent pas au Mans, le tarif est de 8,24 €.

## Accueil périscolaire du soir après les études surveillées sans goûter

Tranche	Tarifs 2024-2026
1	0,31 €
2	De 0,31 € à 0,81 €
3	De 0,81 € à 1,25 €
4	De 1,25 € à 1,45 €
5	De 1,45 € à 1,88 €
6	De 1,88 € à 2,51 €
7	De 2,51 € à 2,72 €
8	3,17 €

Pour les enfants qui n'habitent pas au Mans, le tarif est de 4,95 €.

### Sites



© Ville du Mans

La Ville du Mans compte 33 lieux d'accueil périscolaire. Ils pratiquent les horaires suivants.

- De 7 h 30 à 8 h 20,
- de 16 h 15 à 18 h 30, voire jusqu'à 18 h 45 pour les lieux marqués d'un astérisque dans le tableau ci-dessous.

Ce tableau vous donne le nom de l'école où est situé l'accueil. Ce dernier **s'adresse aux enfants de cette école** et à ceux des écoles éventuellement rattachées. Vous trouverez aussi le contact téléphonique de la personne chargée de la coordination.



<b>Accueil</b>	<b>Écoles rattachées</b>	<b>Coordination</b>
Ardriers	Ardriers	06 32 11 58 88
Antonio-Vivaldi	Antonio-Vivaldi, Charles-Gounod, Maryse-Bastié et Glonnières	06 32 10 97 81 06 32 12 87 71
Berthe-Hubert (*)	Berthe-Hubert, Jean-Macé et Alfred-de Musset	06 32 12 96 23 06 38 44 16 78
Chasse-royale	Chasse-Royale et Roger-Bouvet	06 32 10 92 77
Eugénie-Cotton	Eugénie-Cotton	06 32 10 97 81
Clairefontaine	Clairefontaine	07 86 71 21 53
Claude-Bernard	Claude-Bernard et Gérard-Philippe	07 86 71 21 58
Adrienne-Bolland	Adrienne-Bolland et Jean-Mermoz	06 32 11 72 88
Docteur-Calmette	Docteur-Calmette	06 32 10 42 73
Dulac	Dulac et Claude-Chappe	06 32 07 18 95
Ferdinand-Buisson	Ferdinand-Buisson	06 32 11 05 86
François-Rabelais	François-Rabelais et Pierre de Ronsard	06 32 06 61 08
Général-Gougeard	Général-Gougeard	06 32 06 61 08
Gazonfier-Casanova	Gazonfier-Casanova	06 32 11 53 12
Germain-Pilon	Germain-Pilon et Suzanne-Busson	06 32 11 70 74
Hauréau	Hauréau et Pierre-Phillipeaux	06 32 12 78 77
Henri-Wallon	Henri-Wallon, Épau, Sonia-Delaunay, Petit-Louvre et Gaston-Bachelard	06 32 10 78 10 06 32 10 91 53
Jules-Ferry	Jules-Ferry	06 32 10 43 33
Julien-Pesche	Julien-Pesche et Marceau	06 32 12 62 01
Léonard-de-Vinci	Léonard-de-Vinci et Michel-Ange	06 32 10 71 12
Louis-Pergaud	Louis-Pergaud, Jean-Vilar et Pergaud-Lapierre	06 32 11 72 32
Louise-Labé et Marcel-Pagnol	Louise-Labé et Marcel-Pagnol	06 32 14 06 49
Madeleine	Madeleine	06 32 07 76 04
Maillets	Maillets, Lucie-Aubrac et Camille-Claudé	06 32 11 31 37

Maison-de-l'enfant George-Sand	Arthur-Rimbaud et Paul-Éluard-Sablonnière	06 32 04 21 86
Marie-Curie	Marie-Curie et Garnier-Pagès	06 32 07 58 51
Mauboussin	Mauboussin	06 32 06 91 95
Montaigu	Montaigu et Rosa-Bonheur	06 32 12 06 75
Pablo-Picasso	Pablo-Picasso et Louis-Blériot	06 32 10 49 69
Pape-Carpantier	Pape-Carpantier et Pierre-Belon	07 86 71 18 24
Paul-Courboulay	Paul-Courboulay	06 32 07 18 95
Pauline-Kergomard	Pauline-Kergomard et Édouard-de-la-Boussinière	06 32 10 74 85
René-Descartes	René-Descartes	06 38 52 99 22
Villaret (Nina-Simone)	Nina-Simone Villaret	06 32 10 87 06

\* Ouvert jusqu'à 18 h 45.

# 1700

enfants

C'est le nombre moyen d'enfants qui fréquentent chaque jour les accueils périscolaires.



**TÉLÉCHARGER : LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR**  
*(pdf, 124 ko)*

## PLUS LOIN

Les activités sont organisées avec le soutien financier de la Caisse d'allocation familiale (Caf) de la Sarthe.



[Suivez l'actualité de l'éducation.](#)

